



Mathilde Borne
Tête de liste Ensemble pour Castelnau
Municipales 2020

Association Vallon des Courtareilles
130 Allée des Grives
34 170 CASTELNAU LE LEZ

Jeudi 25 juin 2020

*Objet : Réponse aux questions adressées aux candidats tête de liste aux Elections
Municipales du 28 juin 2020*

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour la qualité des échanges que nous avons eu avec le bureau de votre association et pour l'intérêt de votre lettre-questionnaire du 19 juin aux candidats.

Une occasion de changement à ne pas manquer

Quelques mots d'abord sur les priorités de la liste que je conduis pour le second tour du 28 juin 2020. Sur bien des points, il me semble en effet que ces priorités rejoignent vos propres préoccupations.

Comme vous le savez, notre liste rassemble sur des valeurs et sur un projet commun trois listes de premier tour, #Décidons Castelnau, Castelnau vers l'Avenir et un Espoir pour Castelnau, qui ensemble ont obtenu 56 % des suffrages exprimés au premier tour.

L'enjeu du second tour est essentiel. Nous proposons un profond changement de cap pour notre Commune, après 37 ans de pouvoir de la même majorité : la priorité à la qualité de vie des habitants et au respect de l'environnement, avec une écologie en actes plutôt que l'urbanisation galopante ; le souci de la justice sociale et des plus démunis, insuffisant porté par la majorité municipale, notamment pendant la crise sanitaire ; la volonté de mettre en œuvre une démocratie participative impliquant les citoyens et les associations tout au long des six ans du mandat.

Par ailleurs, avant de répondre point par point aux interrogations concernant votre association, nous souhaitons préciser l'organisation des compétences entre les collectivités territoriales sur le territoire métropolitain.

Depuis la Loi Notr(e), la Métropole a choisi de prendre en charge les routes intra-muros dont la RD65 et la RD21, ce qui implique sa responsabilité en termes d'organisation, de maîtrise d'œuvre et de financement répartis entre les communes et l'EPCI Montpellier 3M.

La Métropole ayant demandé au Département d'être maître d'ouvrage pour la Déviation Est de Montpellier, une confusion sur le partage des compétences est encore courante. Pour autant depuis la Loi Notr(e), tous les choix d'aménagement et projets sont bien sous la responsabilité de la Métropole, nous précisons donc que si la prochaine élection municipale positionne d'autres acteurs et d'autres choix de partage des compétences à l'avenir, nous resterons vigilants aux intérêts de la commune de Castelnau-le-Lez face à la Métropole.

Notre commune, qui compte plus de 20 000 habitants désormais, a des quartiers aux personnalités différentes très marquées, du Centre Ville au Devois, de la Pompignane et Sablassou aux quartiers Nord de Courtareilles au Caylus. C'est pourquoi nous mettons en place des comités de quartier permettant un dialogue régulier entre élus, associations, citoyens, services municipaux...

Tous les problèmes pourront y être abordés, sécurité, voirie, signalétique, mobilités des scolaires, des actifs et retraités, l'enjeu étant de s'entendre pour la réalisation d'améliorations concrètes du quotidien des habitants et, vous concernant, de désenclaver vos quartiers dans la commune.

Nos réponses point par point

1a) Le déploiement des caméras de vidéosurveillance sera étudié en concertation avec la police municipale et les habitants. Pour chaque quartier, des policiers municipaux seront désignés comme référents.

1b) Le respect du 30 km/h dans tous les secteurs urbanisés de la commune sera une priorité. Nous déplacerons le panneau de signalétique d'agglomération de Castelnau à la limite de commune et non après la RD65 pour signifier aux automobilistes qu'ils sont en agglomération dès l'entrée dans le quartier des Courtareilles.

1c) la vitesse sur la D65 sera limitée à 50 km/h. Nous demanderons à la Métropole la réalisation d'une piste cyclable continue le long de la route métropolitaine et refuserons les projets de deux fois deux voies.

1d) une vraie piste cyclable (pas comme celles mentionnées sur le plan de la commune diffusé par la municipalité !) est un espace où les vélos sont séparés à la fois des voitures et des piétons de façon sécurisante sauf exceptions. La jonction des quartiers nord avec le lycée Pompidou, le collège Frédéric Bazille et le collège de Clapiers sera assurée, dans le cadre notamment d'une piste continue du lac du Crès au terminus du tram 5 à Clapiers.

1e) l'intermodalité des transports sera facilitée, en s'efforçant que la TaM coordonne mieux les horaires des bus et des trams, et poursuive le passage à horaires fixes des lignes de bus qui ne le sont pas encore.

1f) l'aménagement de la rue Jean Jaurès est un sujet aussi difficile qu'essentiel pour la sécurité des piétons et cyclistes. Nous nous sommes engagés auprès de l'association Vélocités à une large concertation sur les différentes options en la matière.

2a) en matière de piste cyclable les besoins des scolaires seront une priorité sans oublier pour autant le lien domicile-travail et les loisirs.

2b) votre proposition pour sécuriser l'accès à la maternelle et à la crèche du Caylus sera étudiée et concertée dans le cadre du plan de circulation.

2c) Les 640 logements prévus au Caylus seront bientôt achevés. Mettre en valeur le puits gaulois découvert est un engagement de l'aménageur GGL et de la municipalité, en lien avec la DRAC à tenir rapidement. Vous avez raison de noter le danger que les plantations d'arbres à proximité font courir à la source.

2d) il serait dommage d'interdire le chemin piétonnier dominant le mas de Paoletti, mais il faudra de claires recommandations aux promeneurs visant à préserver la faune et la flore.

2e) voir plus haut notre proposition de 'comité de quartier' qui répond à votre souhait de 'commission extra-municipale'.

2f) nous souhaitons, comme vous, le passage en bio des viticulteurs des deux plaines agricoles de la Commune, ainsi que le développement du maraîchage, des circuits courts et jardins partagés.

3a) La loi ALUR de 2014 a mis fin au Coefficient d'Occupation des Sols et aux surfaces minimales de parcelles, pour limiter l'étalement urbain. Elle appelait des décisions complémentaires des municipalités pour préserver l'environnement et promouvoir un urbanisme de qualité. La majorité sortante, plus sensible aux sirènes des promoteurs qu'aux besoins des habitants s'y est refusée. Le sujet est sensible partout à Castelnau pour limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement, a fortiori dans les secteurs qui ne disposent pas d'assainissement collectif. Il faudra donc régler quartier par quartier non seulement la hauteur des constructions, mais aussi l'emprise au sol. Nous ferons sur ce point une modification du PLU de la Commune, en lien avec la Métropole et en préparation du futur PLU Intercommunal.

3b, 3c, 3d, 3e) accord de principe. Le calendrier et les modalités seront à préciser dans le cadre du futur comité de quartier.

Mathilde Borne